

Séance officielle du 30 mars 2012

DÉLIBÉRATION N°91/2012

**DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL AU SEIN DE
COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS**

Conseil des Rivages Français d'Amérique

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.O. 6431-24, L.O. 6462-3 et suivants;
- VU** le code de l'environnement, en particulier son article R.322-31 ;

Considérant qu'en raison du renouvellement du Conseil Territorial, il convient que soient désignés les représentants de la Collectivité au sein du Conseil des Rivages français d'Amérique ;

SUR le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

ARTICLE 1 : Le Conseil Territorial désigne pour siéger au Conseil des Rivages Français d'Amérique :

- M. Nicolas GOURMELON
- Mme Céline GASPARD

En tant que titulaires


- Mme Valérie PERRIN
- M. Olivier DETCHEVERRY

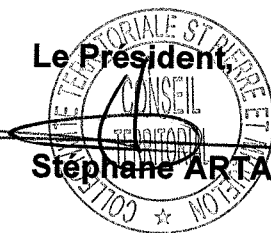
En tant que suppléants

ARTICLE 2 : Toute délibération contraire aux présentes dispositions est abrogée.

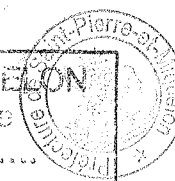
ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise, outre les publications et transmissions obligatoires, au représentant de l'Etat à Saint Pierre et Miquelon et au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention(s)
Membres élus : 19
Membres présents : 17
Membres votants : 19

Le Président

Stéphane ARTANO



The stamp is circular with the text 'LE CONSEIL TERRITORIAL ST PIERRE ET MIQUELON' around the perimeter and a star at the bottom. In the center, there is a stylized logo of a sailboat.


SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le
04 AVR. 2012

The stamp is circular with the text 'Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon' around the perimeter and a star at the bottom.